



Société Anonyme au capital de 28.225.830 euros
Siège social : 34 rue du Chêne Sainte Anne – 70200 Magny Vernois
676 250 111 RCS Lure

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Situation au 31 décembre 2007

Le 4 juin 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé la société à racheter en bourse ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une période de 18 mois.

Dans le cadre de ce programme, la Société détient au 31 décembre 2007 :

- 46.300 actions acquises directement au prix de 28,50 € l'action,
- 2.387 actions acquises, dans le cadre du contrat de liquidité avec Oddo Pinatton Corporate, au prix d'achat moyen de 27,06 €.

Nouveaux programme de rachat d'actions

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 19 mai 2008 de renouveler le programme de rachat d'actions de la société.

Objectifs du programme de rachat 2008 :

- ✓ l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,

- ✓ l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
- ✓ l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- ✓ l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Part maximale du capital à acquérir :

Le nouveau programme fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises à 10 % du capital de la société à la date de l'assemblée ce qui correspond à 1.129.033 actions de 2,50 € de valeur nominale ou à 10 % du capital social, ajusté des opérations postérieures à la présente assemblée affectant le capital.

Prix maximum d'achat

Le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser quarante-sept millions d'euros. Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 42 € par action.

Durée du programme

Le programme de rachat présenté à l'assemblée générale du 19 mai 2008 sera mis en œuvre pour une durée d 18 mois à compter de cette date.

15 mai 2008